

NAVIGATION VIH TEST

1. PREAMBULE

L'offre de dépistage « VIH TEST » consiste en la réalisation d'un test VIH par Elisa sans frais, sans prescription et sans rendez-vous dans tous les laboratoires de biologie médicale français.

VIH TEST : est le nom de l'offre et par extension est appliqué au test de dépistage Elisa et, si nécessaire, au sérodiagnostic de confirmation et à l'antigénémie p24 réalisés dans ce cadre.

MS : Médecin Spécialiste

MT : Médecin Traitant

Permanence de Navigation

La permanence de navigation est assurée par des opérateurs (appelés navigateurs) sur la base d'une permanence durant les heures ouvrées du service. Hors des horaires de permanence les messages sont laissés par le biologiste et transmis par mail aux navigateurs de permanence.

Rôle du Navigateur pour un patient avec VIH TEST positif :

Accompagner le biologiste pour un patient diagnostiqué pour une infection à VIH dans la prise en charge initiale de sa maladie. Il facilite la prise d'un premier RDV santé auprès d'un médecin référent pour le VIH dans un établissement de santé dans un délai court de 48H et au maximum de 5 Jours ouvrés.

Missions du Navigateur :

- S'assurer du bon fonctionnement de la ligne téléphonique dédiée : numéro communiqué par l'ARS
- Traiter les appels et messages des biologistes reçus via la ligne téléphonique pour la prise en charge d'un patient avec diagnostic d'infection à VIH (première découverte ou infection connue mais non prise en charge).

- Traiter les appels des biologistes hors horaires d'ouverture et appels en absence sur la plateforme **de navigation retenue** ou par réception des mails générés par la plateforme.
- Poser un RDV santé avec un infectiologue au plus tôt dans l'établissement de soins le plus adapté au choix du patient.
- S'assurer que le patient a honoré son premier RDV pour sa prise en charge auprès du secrétariat du MS au plus tôt et au maximum dans un délai de 15 jours suivant la date de diagnostic.
- Veiller à ce que la déclaration obligatoire en cas de découverte de séropositivité a été faite par le biologiste et par le MS.

2. OBJET DE LA PROCEDURE

Cette procédure a pour objectif de décrire le rôle du navigateur dans la prise en charge d'un patient diagnostiqué VIH+ et bénéficiaire de l'offre **VIH TEST**.

3. RÈGLES

La mise en œuvre de cette procédure repose sur l'annonce par le biologiste de la séropositivité au patient, de la proposition qu'il fait à celui-ci de l'aider à organiser son parcours de soin.

4. DOCUMENT ASSOCIÉ

- Liste des navigateurs à contacter pour chaque région.

5. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

I. ACCOMPAGNEMENT DU PATIENT DANS LA PRISE EN CHARGE DE SON INFECTION A VIH

Lors de l'entretien d'annonce de la séropositivité au patient, le biologiste lui propose, de l'aider à organiser son parcours de soins avec l'aide d'un navigateur. Il informe le patient que ce processus implique que son identité lui sera transmise et que le navigateur pourra être amené à le contacter directement. Il lui est également précisé que le navigateur est soumis au secret médical.

- **Si le patient accepte la navigation et que :**

- a. *L'entretien avec le biologiste a lieu pendant les heures et jours ouvrés de la permanence téléphonique de la navigation :*
- le biologiste contacte le navigateur par téléphone au **numéro dédié communiqué par l'ARS**, en présence du patient pour définir les modalités de la prise en charge. Le navigateur leur propose les établissements de référence où une prise en charge est possible et sélectionne ceux qui conviennent au patient afin d'optimiser l'obtention d'un premier rendez-vous au plus tard dans les 5 jours ouvrés. Le navigateur contacte le(s) service(s)/MS choisi par le patient et fixe un RDV. Il rappelle le biologiste et/ou le patient pour communiquer le rendez-vous avec le MS.
- b. *L'entretien avec le biologiste a lieu en dehors des heures et jours ouvrés de la permanence téléphonique pour la navigation :*
- le biologiste laisse un message sur le répondeur de la permanence précisant au navigateur qu'un nouveau patient a été dépisté via l'offre VIH TEST, sans mention de l'identité de ce dernier et donne un numéro pour être rappelé. Le navigateur contacte *a posteriori* le biologiste pour connaître l'identité du patient. Il contacte ensuite le patient et lui propose les établissements de référence où une prise en charge est possible puis sélectionne ceux qui lui conviennent le mieux afin d'optimiser l'obtention d'un premier rendez-vous au plus tard dans les 5 jours ouvrés. Le navigateur contacte le(s) service(s)/MS choisi par le patient et fixe un RDV. Il rappelle le patient pour lui communiquer son RDV avec le MS et en informe également le biologiste.
- **Si le patient refuse la navigation :**
Le navigateur n'est pas sollicité. Le patient pourra selon son choix organiser seul sa prise en charge ou avec l'aide de son MT. Le biologiste

informe le patient qu'à sa demande il pourra faire appel ultérieurement à un navigateur.

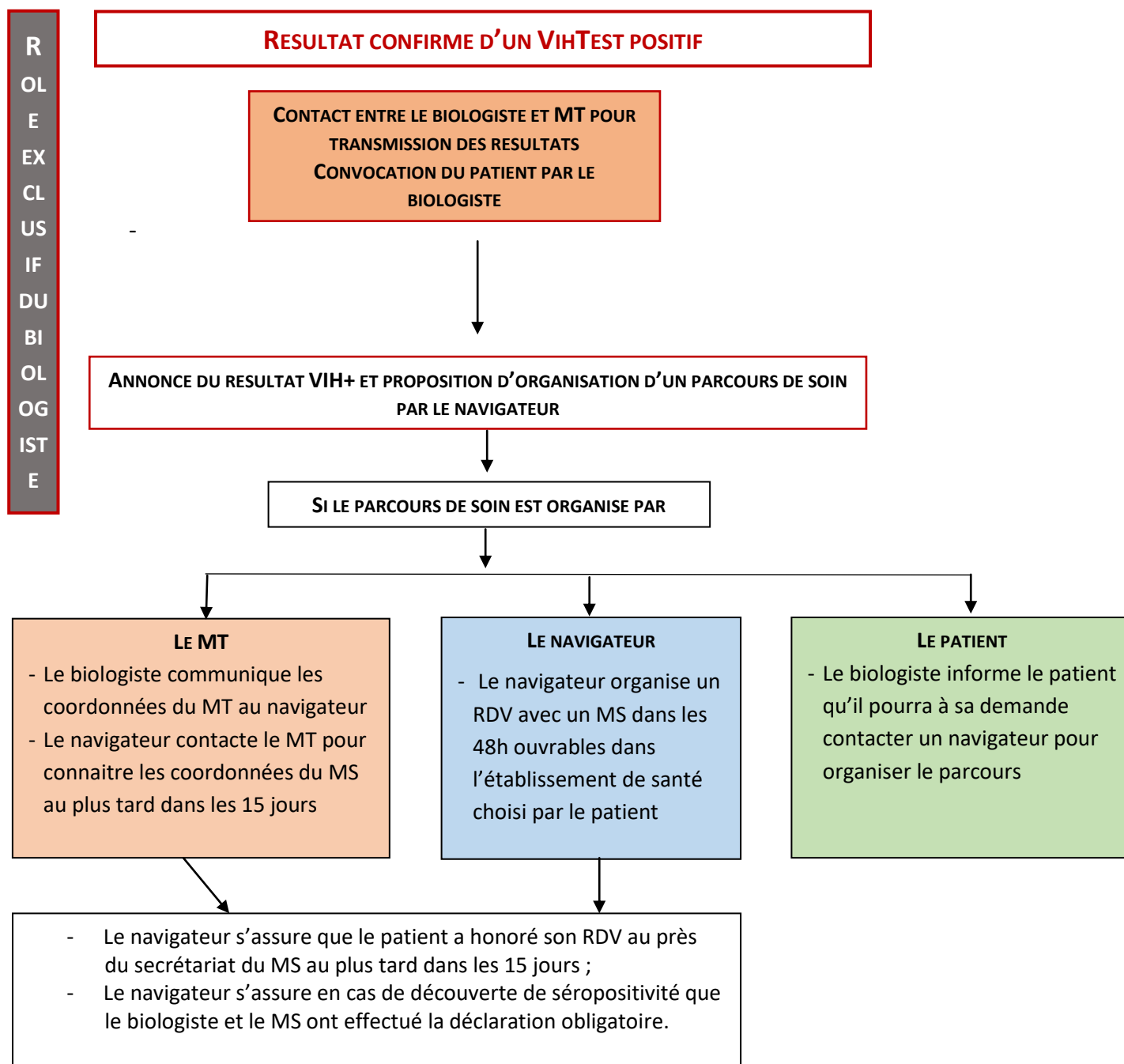
- **Lorsqu'il a été saisi, le navigateur s'enquiert dans la mesure du possible que le rendez-vous initial est honoré par le patient :**

- Si le rendez-vous avec le MS a été fixé par le navigateur : dans les meilleurs délais après la date prévue du rendez-vous (et au maximum à J15 de la date prévue de la consultation avec le MS).
- Si le rendez-vous avec le MS a été fixé par le médecin traitant : en rappelant le MT au plus tard 15 jours suivants la date de diagnostic

II. **VEILLE A L'EXECUTION DE LA DECLARATION OBLIGATOIRE**

- Lors de l'appel de la navigation par le biologiste, le navigateur s'attache à lui rappeler également la nécessité de procéder à la déclaration obligatoire (volet biologiste) du patient à Santé publique France, en cas de découverte de séropositivité.
- Si le navigateur a assuré la prise en charge vers le soin du patient, il veillera également à ce que le MS ait déclaré le volet clinicien.

SCHEMA D'ANNONCE ET D'ORGANISATION DU PARCOURS DE SOIN



ANNEXE

Liste des navigateurs à contacter pour chaque région

- Organisation autour d'un dispositif régional spécifique :
 - Bretagne : Téléphone : 02 99 28 98 75 / Mail : corevih-bretagne@chu-rennes.fr.
 - Centre-Val de Loire : Téléphone : 02 34 37 89 94 / Mail : corevih@chu-tours.fr
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - COREVIH PACA-Est, Téléphone : 04 13 33 95 95 / Mail : Also@chu-nice.fr
 - COREVIH PACA OUEST Téléphone : 07.77.90.33.83 / Mail : VIHtest-poc@ap-hm.fr
 - Ile-de-France : Téléphone : 01 84 60 04 04 / Mail : secretariat.corevih-sud.hmn@aphp.fr
 - Grand Est : *En attente*
 - Haut-de-France :
 - Nouvelle-Aquitaine : *En attente*
 - Corse :
 - Guyane : Procédure ad hoc
 - Martinique :
- Organisation autour du dispositif de Sida Info Service :
 - Auvergne Rhône-Alpes,
 - Bourgogne-Franche Comté,
 - Normandie,
 - Occitanie,
 - La Réunion,
 - Mayotte,
 - Guadeloupe.